

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. :02 35 85 80 11 – Courriel : accueil@mairie-sna.fr

ARRETE

Permissionnaire : DB Dieppe
205 chemin de Croisset,
76000 Rouen

Autorisation sollicitée :

4 places de Stationnement réservées rue Cannevel du 451 au 515, sauf accès aux propriétés – Saint Nicolas d'Aliermont pour le déménagement de Monsieur Collin, situé 43 rue de l'Industrie - **Lundi 4 mars 2024 toute la journée.**

- Vu la pétition de l'entreprise DB Dieppe en date du 15 février 2024,
- Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ;
- Vu le Code de la Voirie routière, et notamment son article L.113-2,
- Vu le Code de la Route
- Considérant que rien ne s'oppose à la demande du pétitionnaire,

ARRETONS

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à stationner avec ses véhicules de déménagement, rue Cannevel, du 451 au 515 sauf accès aux propriétés, pour effectuer le déménagement de Monsieur Collin, sur les 4 places de stationnement qui lui sont réservées.

Article 2 : Le pétitionnaire veillera à maintenir un passage piéton sécurisé de 0,80 m sur le trottoir.

Article 4 : Il ne pourra être apporté aucun obstacle au libre cours des eaux.

Article 5 : Les conditions spéciales à observer sont les suivantes :

- **l'autorisation est accordée le lundi 4 mars 2024 toute la journée.**
- le titulaire de la présente autorisation est responsable, tant vis-à-vis des tiers que de la commune, des accidents qui pourraient résulter de ses installations.

Fait à Saint Nicolas d'Aliermont, le 1^{er} mars 2024

Le Maire
Blandine Lefebvre

